

LA LETTRE FAXEE DE L'U.ME.SPE.

Union Nationale des Médecins Spécialistes Confédérés.

* * * * *

LA MÉDECINE LIBÉRALE MISE SOUS TUTELLE ADMINISTRATIVE

Nous nous sommes, depuis plusieurs années, élevés contre la multiplication des règlements administratifs imposés dans le cadre de l'hospitalisation privée dupliquant l'organisation hospitalière publique qui n'a pas fait toujours preuve d'efficacité et de pertinence au cours des vingt dernières années. Nos confrères médecins spécialistes libéraux exerçant dans les établissements de soins, se plaignant des multiples contraintes qui leurs sont imposées, sans qu'elles aient pour conséquence obligatoire une meilleure qualité des soins mais, servant souvent à protéger l'administration de tout effet collatéral, les décisions médicales prises au lit du patient. Il est certain que les problèmes infectieux, dans le cadre du risque nosocomial, l'affaire du sang contaminé a traumatisé toute l'administration, jusqu'à un directeur de la santé qui s'est étonné, dans un livre, d'avoir été mis en examen, alors que les poursuites des médecins et chirurgiens spécialistes libéraux ne l'avaient jamais inquiété.

Le dossier médical du patient hospitalisé, l'organisation de multiples structures transversales (CME, CLIN, CLUD, VIGILANCE...) les impératifs du Plan Cancer développé par l'Inca voire les recommandations de la Haute Autorité de Santé sont généralement dupliqués sur une organisation hospitalière où les médecins sont les salariés de l'État ou des collectivités locales et dans lesquelles toutes ces tâches font partie du temps de travail. En ce qui concerne les praticiens exerçant dans les établissements de soins privés, bien sûr, tout ceci fait partie du bénévolat. Que dire de toutes les formalités liées à la maladie de Creutzfeldt-Jacob qui justifiaient, il y a dix ans, d'une prise en compte, mais qui ne justifient plus, actuellement, que d'un formulaire quotidien pour chaque patient qui n'a aucun intérêt et que personne ne lit. Nous avons alerté les différents directeurs de la DHOS sur ces anomalies, sur cette pénibilité administrative sans avoir jamais été entendus mais, simplement écoutés poliment.

Or, que voit-on arriver à travers la future loi issue des États Généraux ou la réforme prévue : les Agences Régionales de Santé. La main-mise de l'administration sur le secteur libéral, non pas pour coordonner d'une manière plus efficace les soins ce, pour lequel nous sommes favorables, mais pour imposer aux médecins praticiens libéraux les mêmes contraintes qu'ils imposent déjà à travers les établissements de soins privés en sachant que, dans toutes les commissions au niveau régional, la voix des libéraux est inversement proportionnelle au nombre de patients qu'ils prennent en charge par rapport aux structures hospitalières publiques. C'est une véritable main-mise des administrations (Direction Générale de la Santé, Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, Direction de la Sécurité Sociale) que nous voyons arriver, depuis plusieurs mois, organisation qui n'a pas la responsabilité du financement puisque ceci se fait par l'intermédiaire de l'UNCAM et des Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Le résultat risque d'être extrêmement dangereux pour notre système de soins : - Démotiver les médecins spécialistes libéraux, comme depuis de nombreuses années, les contraintes administratives ont démotivé un grand nombre de nos confrères hospitaliers. - Traduire le même manque d'efficacité médico-économique dans le secteur libéral que celui observé dans le secteur public hospitalier.

À titre d'exemple, nous sommes bien sûr favorables à des maisons médicales multi-disciplinaires dans les zones défavorisées manquant de médecins où des moyens financiers sous forme de forfaits permettraient la pérennité de ces maisons, et dans lesquelles les différents intervenants continueraient à recevoir un paiement à l'acte. Par contre, dans les zones où le tissu médical libéral est suffisant et organisé, les maisons de santé deviennent des dispensaires peu efficaces et coûteux. La mutualité française a, dans ce domaine, été exemplaire en multipliant les structures beaucoup plus dépensières que le sont les médecins spécialistes libéraux.

L'UMESPE/CSMF restera vigilante dans les semaines à venir. Nous espérons enfin que la part importante que les médecins spécialistes libéraux jouent dans l'accessibilité aux soins sera reconnue. Nous restons favorables aux médecins traitants avec, en miroir, le médecin consultant ou médecin ressource tant dans les soins primaires que dans la prise en charge des patients présentant des maladies lourdes. C'est dans ce sens que nous avons organisé une journée de réflexion au mois de janvier et que l'UMESPE oeuvrera auprès des différents décideurs dans les semaines à venir.

Docteur Jean-François REY
Président de l'U.ME.SPE
Février 2008

Rédacteur en chef : Jean-François REY
116, rue du Commandant Cahuzac – Centre de Consultations
06700 ST LAURENT DU VAR
Tél : 04 93 24 91 30/04 92 27 38 87 – Fax : 04 93 24 91 30
E-mail : jean-francois.rev@wanadoo.fr

Rédacteur en chef adjoint : Franck DEVULDER
38 bis, rue de Courlancy
51100 REIMS
Tél : 03 26 77 20 60 – Fax : 03 26 77 20 71
E-mail : devulderf@aol.com